



Assemblée générale

Distr. générale
26 août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 50 de l'ordre du jour provisoire*

**Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 68/79 de l'Assemblée générale. Le 21 mai 2014, le Secrétaire général a envoyé des notes verbales à Israël et à tous les autres États Membres, attirant leur attention sur les dispositions pertinentes des résolutions 68/76 à 68/80 et leur demandant des informations, d'ici au 10 juillet 2014, au sujet de toute mesure prise ou envisagée concernant l'application de ces résolutions. La réponse de la Fédération de Russie, datée du 11 juin 2014, concerne les demandes formulées au paragraphe 4 de la résolution 68/77 et au paragraphe 23 de la résolution 68/78. La réponse du Mexique, datée du 25 juin 2014, concerne les demandes formulées au paragraphe 4 de la résolution 68/77 et au paragraphe 25 de la résolution 68/78. La réponse d'Israël, datée du 21 juillet 2014, concerne les demandes formulées aux paragraphes 15 à 19 de la résolution 68/78. Les réponses ont été reproduites dans leur intégralité dans le présent rapport. Les États Membres n'ont fourni aucune information concernant l'application de la résolution 68/79.

* A/69/150.



1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 6 de la résolution 68/79 de l'Assemblée générale sur les biens appartenant à des réfugiés de Palestine et le produit de ces biens.
2. Le 21 mai 2014, le Secrétaire général a attiré l'attention du Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies sur les résolutions 68/76 à 68/80, toutes du 11 décembre 2013, et lui a demandé de l'informer, d'ici au 10 juillet 2014, de toute mesure prise ou envisagée par son gouvernement dans le cadre de l'application des dispositions pertinentes des résolutions.
3. Le 21 mai 2014, le Secrétaire général a envoyé une note verbale à tous les autres États Membres, attirant leur attention sur les dispositions pertinentes des résolutions 68/76 à 68/80 et leur demandant des informations, d'ici au 10 juillet 2014, au sujet de toute mesure prise ou envisagée concernant leur application.
4. La réponse de la Fédération de Russie, datée du 11 juin 2014, concerne les demandes formulées au paragraphe 4 de la résolution 68/77 et au paragraphe 23 de la résolution 68/78. Voici l'intégralité de la réponse :

[Original : anglais]

En août 2013, la Fédération de Russie a contribué à hauteur de 10 millions de dollars à l'aide humanitaire pour la Palestine dans le but de couvrir les dépenses du budget actuel.

En avril 2013, le Ministère russe des situations d'urgence a acheminé en Palestine (par voie maritime au port israélien d'Ashdod) environ 5 000 tonnes de farine de blé au titre de la contribution de la Fédération de Russie au fonds du Programme alimentaire mondial (PAM) (2 millions de dollars).

Il est prévu que les livraisons de farine de blé à la Palestine se poursuivent pendant la période qui suit dans le cadre d'une contribution similaire de la Fédération de Russie au fonds du PAM en 2014.

En juillet 2013, une aide humanitaire a été apportée aux réfugiés palestiniens en Syrie suite à la demande des autorités palestiniennes. Deux avions du Ministère russe des situations d'urgence ont transporté 70 tonnes d'aide humanitaire (conserves de viande, nourriture pour bébé, riz, sucre), qui ont été remises à des représentants de l'ambassade de Palestine en Syrie.

La Fédération de Russie apporte une aide en matière d'éducation à travers la formation de spécialistes civils. Pour l'année universitaire 2013/2014, le Ministère russe de l'éducation et des sciences a octroyé 158 bourses nationales, financées par le budget fédéral, à des étudiants palestiniens pour une formation complète, un master, des études universitaires supérieures ou une formation professionnelle de perfectionnement.

Actuellement, 575 Palestiniens étudient en Russie dans le domaine technique, humanitaire et médical (452 grâce au programme de l'État et 123 à titre payant). En 2011, 60 employés du Ministère palestinien des affaires étrangères ont reçu une formation à l'Académie diplomatique du Ministère russe des affaires étrangères.

Des agents de sécurité palestiniens suivent également une formation en Russie.

Un centre polyvalent, comportant une salle d'entraînement à la lutte, une école de musique et un centre d'affaires, est en cours de construction à Bethléem. La possibilité d'une participation de la Russie à la reconstruction générale du centre historique et religieux de Bethléem, notamment autour de l'église de la Nativité, est également à l'étude.

5. La réponse du Mexique, datée du 25 juin 2014, concerne les demandes formulées au paragraphe 4 de la résolution 68/77 et au paragraphe 25 de la résolution 68/78. Voici l'intégralité de la réponse :

[Original: espagnol]

Le Mexique reconnaît les efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour améliorer les conditions de vie des réfugiés de Palestine en assurant des services de base, notamment en matière d'éducation et de santé.

Le Gouvernement mexicain soutient les efforts de l'UNRWA pour répondre aux besoins de la population palestinienne. Il a donc augmenté sa contribution volontaire à l'Office, qui s'élevait à 100 000 dollars en 2013.

6. La réponse d'Israël, datée du 21 juillet 2014, concerne les demandes formulées aux paragraphes 15 à 19 de la résolution 68/78 de l'Assemblée générale. Voici l'intégralité de la réponse :

[Original: anglais]

Bien qu'Israël ait voté, comme par le passé, contre ces résolutions, politisées et partiales, la Mission Permanente souhaite réitérer le soutien d'Israël aux activités humanitaires de l'UNRWA.

Malgré la menace persistante et sévère pesant sur sa sécurité, Israël a fait beaucoup pour favoriser le développement économique de la Palestine et la coopération, en approuvant un nombre important de projets de l'UNRWA et en facilitant les actions humanitaires de l'UNRWA auprès des Palestiniens.

Depuis 2010, 277 projets internationaux ont été approuvés au profit de la population civile de Gaza. En décembre 2013, 161 de ces projets avaient été achevés et 44 étaient en cours de réalisation.

Au 31 décembre 2013, 30 projets de l'UNRWA avaient été approuvés, parmi lesquels 24 n'avaient pas encore été mis en place sur le terrain par l'UNRWA. En 2013, l'UNRWA a achevé la construction de 30 nouveaux établissements scolaires.

Le Gouvernement israélien a pris des mesures supplémentaires pour faciliter le passage des personnes et des biens à l'intérieur et à l'extérieur de la bande de Gaza. Tous les biens civils sont autorisés dans Gaza, à l'exception des armes et des biens à double usage (des biens qui peuvent aisément être détournés pour des activités terroristes). En 2013, 59 883 chargements de biens ont pénétré dans Gaza, parmi lesquels 2 311 chargements de fournitures médicales, et 560 chargements de biens (épices, fruits, légumes et fleurs) ont été exportés de Gaza vers l'Europe, en passant par Israël.

Malgré les menaces sécuritaires persistantes posées par la domination du Hamas à Gaza, le nombre de Palestiniens pénétrant en Israël a augmenté en 2013. En effet, en 2013, 69 323 Palestiniens sont entrés en Israël par le poste de contrôle d'Erez et plus d'un million de Palestiniens venant de Cisjordanie sont allés en Israël pendant le Ramadan.

Les cas humanitaires bénéficient d'une priorité élevée. Israël fait tout son possible pour faciliter l'entrée des personnes ayant besoin d'un traitement médical. En 2013, 13 734 permis médicaux ont été accordés à des Palestiniens de Gaza, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2012. À cet égard, Israël travaille également en étroite collaboration avec le Ministère palestinien de la santé pour répondre aux besoins médicaux de la population palestinienne de Cisjordanie. En 2013, 225 410 permis liés à des questions médicales ont été délivrés : 100 145 à des malades, 121 à des parents accompagnant un malade et 3 298 à des personnes rendant visite à un malade soigné en Israël. De plus, Israël soutient le développement du système de santé palestinien à travers différents programmes et formations. En 2013, 2 314 docteurs, infirmiers et autres professionnels de santé palestiniens ont bénéficié des 159 formations, congrès et programmes organisés en Israël.

En 2013, le Gouvernement israélien a continué à prendre des mesures pour alléger les restrictions liées à la sécurité en Cisjordanie. Les barrages routiers ont été levés en Judée-Samarie et on circule librement entre toutes les villes palestiniennes majeures, de Jénine au nord à Hébron au sud.

Malgré les faits mentionnés plus haut, les organisations terroristes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, contrôlée par le Hamas, restent actives et planifient, préparent et mènent des actions terroristes contre les civils israéliens. En 2013, 1 271 attaques terroristes ont eu lieu en Judée-Samarie, soit une augmentation de 110 % par rapport à 2012. Il convient également de souligner le changement de nature de ces attaques terroristes. En 2013, les attaques terroristes utilisant des armes à feu et des explosifs ont augmenté de 500 %.

En 2013, les cellules terroristes de Gaza, dirigées par le Hamas et le Jihad islamique palestinien, ont poursuivi leurs efforts pour renforcer leurs capacités militaires, notamment en augmentant la taille et la portée de leur arsenal de roquettes (roquettes à longue portée allant jusqu'à 110 km).

D'importants efforts ont également été fournis pour construire des tunnels offensifs, creusés à environ 20 mètres de profondeur et traversant la frontière entre Gaza et Israël. En 2013, deux tunnels ont été découverts et détruits : un près de Nir Oz (janvier 2013) et un autre près de Ein Hashlosa (octobre 2013). Les tunnels avaient été construits à l'aide d'environ 24 000 blocs de béton (qui avaient été autorisés par Israël à pénétrer dans Gaza pour être utilisés dans le cadre de projets humanitaires). Ils étaient assez hauts pour permettre à une personne de les traverser en se tenant entièrement debout.

Le but de ces tunnels est de permettre à des terroristes venant de la bande de Gaza de s'infiltrer dans des villes et des villages israéliens dans le but de mener des attaques terroristes.

Le Hamas consacre des dizaines de millions de dollars à la construction de ces tunnels de la terreur au lieu d'investir cet argent dans les écoles, l'industrie civile et l'emploi.

En 2013, la loi de la terreur instaurée par le Hamas à Gaza a occasionné des crimes non seulement envers les Israéliens et envers les Palestiniens vivant à Gaza, mais aussi envers le personnel de l'Organisation des Nations Unies. Le dernier rapport de l'UNRWA décrit la torture d'un membre du personnel de l'UNRWA par le Hamas à Gaza.

Malgré son soutien aux activités humanitaires de l'UNRWA, Israël reste préoccupé par les motivations politiques des résolutions précédemment citées et s'inquiète du fait qu'elles présentent une vision partielle qui ne reflète pas la réalité du terrain.

Conformément à la nature politique de ces résolutions, l'UNRWA a pris l'initiative de promouvoir le point de vue palestinien et d'utiliser des financements humanitaires à des fins de plaidoyer. Les organisations de défense de la cause palestinienne ne manquent pas et Israël s'oppose fermement à l'usage abusif manifeste que fait l'UNRWA des fonds donnés par la communauté internationale pour le bien-être des réfugiés palestiniens. Par exemple, alors qu'il déplore un manque important de fonds et l'annulation d'importants programmes humanitaires, comme des camps d'été à Gaza, l'UNRWA, dans son rapport 2013, se félicite de la diffusion de son message, ayant obtenu 56 238 citations dans les médias de langue arabe et anglaise et 1 083 citations positives dans les médias arabes et internationaux. Ce n'est pas le rôle d'une organisation humanitaire. L'UNRWA est une organisation de secours et de travaux et non un organe de presse.

Israël soutient la consolidation des résolutions de l'UNRWA et la suppression de tout discours politique extérieur. De plus, Israël enjoint le Secrétaire général et l'UNRWA à étudier, avec les parties concernées, les moyens pour l'Organisation des Nations Unies d'améliorer la manière dont elle œuvre pour le bien-être du peuple palestinien.

À cet égard, Israël souhaite vivement l'application des principes standard qui guident les Nations Unies, en ce qui concerne le traitement des réfugiés ailleurs dans le monde, à la situation palestinienne. Précisément, le mandat de l'UNRWA devrait être en accord avec la politique standard des Nations Unies sur les réfugiés. De plus, le mandat de l'UNRWA devrait inclure la promotion active dans le contexte palestinien des objectifs des Nations Unies, largement appliqués, de réinstallation et d'intégration locale des réfugiés.

Alors que d'autres populations de réfugiés ne sont pas prises en charge par l'UNRWA, ce qui permet la diminution progressive de leur nombre à mesure qu'elles réintègrent la vie civile, la population des réfugiés palestiniens croît à un rythme exponentiel (elle est passée de 700 000 personnes en 1949 à 4,2 millions en 2005; de 4,9 millions en 2012, on estime qu'elle atteindra les 6,2 millions en 2020). Les résolutions étant de nature politique, l'UNRWA, en tant qu'organisation, ne souhaite pas trouver une solution à la question des réfugiés et réinsérer ces personnes, mais plutôt « geler » et perpétuer leur statut actuel. Ces réfugiés (à présent la quatrième génération) sont dépendants de l'aide et des fonds internationaux pour leur santé, leur éducation et leur

subsistance. Le désir de maintenir la situation politique aux dépens des besoins humanitaires des réfugiés, comme cela apparaît dans les résolutions, est également manifeste sur le terrain : même l'Autorité palestinienne refuse de prendre en charge la responsabilité de services à la population des réfugiés dans des zones sous son contrôle total, insistant sur l'« exclusivité » de l'UNRWA à cet égard.

Non seulement l'Autorité palestinienne refuse de prendre la responsabilité d'alléger certains des problèmes des réfugiés résidant sur le territoire sous son contrôle, mais elle fait également peser une charge financière supplémentaire sur l'organisation en collectant illégalement une taxe sur la valeur ajoutée. Selon le dernier rapport de l'UNRWA, l'Autorité palestinienne doit à l'organisation 89,77 millions de dollars au titre de cette taxe.

7. Aucune information n'a été reçue de la part des États Membres en ce qui concerne la demande formulée au paragraphe 4 de la résolution 68/79 de l'Assemblée générale.
